

**Extrait du procès-verbal
de la séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

1. Appel

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, ouvre la séance en saluant les membres du conseil et de la municipalité ainsi que Madame Marion Police du Journal « La Côte », Monsieur Eric Treboux, inspecteur des forêts, et trois étudiantes de l'École supérieure de tourisme de Lausanne qui informeront sur le projet « Tourisme Serine ».

Après l'assermentation de Mesdames Chantal Burnet, Cécile Burnet et Maud Feignoux, le Conseil général compte 29 membres, dont 23 sont présents, 4 excusés et 2 absents.

2. Procès-verbaux de la séance d'installation des autorités du mercredi 13 avril 2016 et de la séance du mercredi 1^{er} juin 2016

Le procès-verbal du 1er juin 2016 est corrigé en page 3, dernière ligne (Union Forestière des Inversins) ; il est approuvé, avec 3 abstentions.

Le procès-verbal du 13 avril 2016 est également approuvé avec 3 abstentions.

3. Présentation et informations sur le projet « Tourisme Serine »

La syndique, Madame Valérie Jeanrenaud, informe qu'un groupe de travail composé de municipaux et syndics des communes de Burtigny, Le Vaud, Marchissy, Longirod et Saint-George a été constitué dans le but de valoriser le patrimoine touristique de la région. A cet effet, l'École supérieure de tourisme à Lausanne a été mandatée pour réfléchir à ce projet ; une semaine de travail a eu lieu en octobre, et divers projets ont été présentés aux communes le 26 novembre 2016. Les cinq communes ont financé la semaine de travail à part égale et ont chacune alloué une somme de CHF 8'500.00 pour ce projet dans leur budget 2017.

Les trois étudiantes présentent divers projets : sentier « Dans les yeux de Toundra » avec le Zoo de la Garenne, course d'obstacle « Yéti Run », « Mondial du Cenovis », « Balade gourmande Bio », hamacs géants avec cabane dans les arbres, labyrinthe dans un champ de maïs, parcours raquettes « ecOtracé », stations de vélos électriques entre Le Vaud et Saint-George, parcours « Roulvita » pour chaises électriques, etc.

Au niveau de la communication, il a été proposé de rassembler toutes les attractions touristiques de la région sur un site internet, d'ouvrir un compte Facebook, de poster des photos de la région sur Instagram, de créer une carte avec les offres existantes et celles à créer.

Un dossier est en préparation contenant une évaluation financière. Le Conseil régional est partenaire, également financièrement, de ce projet.

4. Circulation forestière – information de Monsieur Eric Treboux, inspecteur forestier cantonal

Monsieur Eric Treboux explique que la loi datant de 1991 stipule l'interdiction générale en Suisse de circuler sur les chemins forestiers pour les véhicules à moteur. Des panneaux d'interdiction ont été installés, ce qui a provoqué des contestations. Les procédures de consultation se sont terminées en 2012. Les autorités communales ont alors été mandatées pour mettre en place la signalisation et faire respecter la loi. Des autorisations de circuler ne peuvent être accordées que temporairement par la municipalité.

Une conseillère déplore que les personnes ayant de la peine à marcher ne puissent plus accéder à la zone de pique-nique entre Essertines et Burtigny.

5. Elections de deux scrutateurs

Après le départ de Madame Caroline Conus, scrutatrice, et de Monsieur Laurent Conus, suppléant, ces deux postes sont à repourvoir.

Monsieur Sylvain Hofer demande de passer de scrutateur à suppléant ; Madame Marlyse Cavin accepte de passer de suppléante à scrutatrice. Sont élues : Madame Maud Feignoux en tant que scrutatrice et Madame Marianne Savary en tant que suppléante.

6. Délégation de compétence à la Municipalité, autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

- a) Préavis de la Municipalité n° 05/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions proposent au Conseil général d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- **Votation** : Le Conseil général accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 05/2016 tel que présenté.

7. Délégation de compétence à la Municipalité, droit d'acquisition, d'aliénation et de constitution pour la législature 2016-2021

- a) Préavis de la Municipalité n° 06/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions se prononcent favorablement à cette demande de compétence à la municipalité.

- **Votation** : Le Conseil général accepte, avec une abstention, le préavis municipal n° 06/2016 tel que présenté.

8. Placer les disponibilités de la trésorerie pour la législature 2016-2021

- a) Préavis de la Municipalité n° 07/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions demandent au Conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

- **Votation** : Le Conseil général accepte, avec une abstention, le préavis municipal n° 07/2016.

9. Validation de la rétribution de la Municipalité et de la rémunération des membres du bureau du Conseil Général pour la législature 2016-2021

- a) Préavis de la Municipalité n° 08/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions relèvent le fait que la rétribution annuelle fixe du Syndic a été baissée à CHF 9'500.00 alors que celle des autres membres de la Municipalité a été maintenue à CHF 7'500.00 ; les vacations ont été baissée à CHF 30.00/heure, les indemnités de déplacement ont été maintenues. Les commissions remercient la Municipalité pour leur transparence et leurs efforts en vue d'une baisse des dépenses. Elles proposent au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

En outre, les commissions proposent qu'en début de législature, les rapports pour les préavis suivants soient rétribués que pour le montant d'un seul préavis, soit de CHF 50.00, car ne demandant que peu de travail :

- Délégation de compétence à la Municipalité : Autorisation générale de plaider
- Délégation de compétence à la Municipalité : Droit d'acquisition, d'aliénation et de constitution
- Délégation de compétence à la Municipalité : Compétence financière
- Placer les disponibilités de la trésorerie
- Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement

- **Votation** : Le Conseil général accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 08/2016 concernant les rétributions de la Municipalité et des membres du bureau du Conseil général.

10. Délégation de compétence à la Municipalité, compétence financière pour la législature 2016-2021

- a) Préavis de la Municipalité n° 09/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions proposent au Conseil général d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- **Votation** : Le Conseil général accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 09/2016, accordant à la Municipalité la compétence financière de CHF 25'000.00 par cas, comme durant la législature précédente.

11. Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021

- a) Préavis de la Municipalité n° 10/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions proposent au Conseil général d'approuver le plafond d'endettement à un montant de CHF 5'000'000.00, tout en précisant que cela ne signifie pas que nous donnons libre cours aux investissements de la commune, chaque nouvel investissement devant être approuvé par le Conseil général.

A la question de Monsieur Paul Sergy au sujet du ratio d'endettement autorisé, la boursière répond que celui-ci est légèrement inférieur et a été arrondi à CHF 5'000'000.00.

- **Votation** : Le Conseil général accepte, avec une abstention, le préavis municipal n° 10/2016 tel que présenté.

12. Budget 2017

- a) Préavis de la Municipalité n° 11/2016
- b) Rapport conjoint des commissions de gestion et des finances

Dans leur rapport conjoint, les commissions relèvent que le budget 2017 affiche un excédent de charges de CHF 29'452.00, en très légère diminution par rapport au budget 2016.

En raison du montant et de la complexité de l'aménagement de la déchetterie, les commissions proposent qu'une commission soit nommée pour ce sujet.

En conclusion, les commissions remercient la Municipalité pour sa diligence et la boursière pour son travail de qualité et prient le Conseil général d'accepter le budget 2017 tel que présenté.

- **Votation** : Le Conseil général accepte, avec une abstention, le préavis n° 11/2016 concernant le budget 2017, tel que présenté.

Le président propose de voter également sur la nomination d'une commission ad hoc pour l'aménagement de la déchetterie.

- **Votation** : Le Conseil général accepte, par 11 oui et 6 abstentions, la nomination d'une commission ad hoc pour l'aménagement de la déchetterie.
- **Composition de la commission** : Messieurs Alain Feignoux, employé communal, Philippe Cordey, Paul Sergy et Daniel Tüscher ; suppléant : Monsieur Pierre Hauser.

13. Communications de la Municipalité

Madame Valérie Jeanrenaud donne les informations suivantes :

- Thermorésau : Depuis le 1^{er} janvier 2016, Thermoréseau paie toutes les taxes qu'il doit à la commune. Une convention va être signée en mars 2017.
- Routes : Le chemin des Maisons Rouges sera fermé pour cause de réfection.
- Forêts : Une petite zone à côté de la cabane de Prévondavaux a été mise en zone de protection. En outre, la commune va continuer à travailler avec AGFORS et essayer de vendre du bois sur pied. Une entreprise forestière de la région de Soleure va être mandatée, qui travaille avec des entreprises de la région.

Monsieur Claudio Cairoli informe qu'il faudra éventuellement installer un système électronique pour l'horloge du clocher, mais que ce dossier doit encore être étudié. En ce qui concerne les bâtiments communaux, la partie d'accès au bâtiment de l'ancienne poste sera remise en état dans le courant du printemps.

Monsieur Oswald Schnyder informe qu'un radar préventif sera installé en janvier et en mars. La police intercommunale organisera un après-midi de poste mobile et sera à disposition de la population pour toute question.

Madame Monya Jaccard informe qu'elle s'engagera pour la prévention dans le cadre de l'AISE.

Monsieur Christophe Oberson rappelle que seuls les déchets plastiques n'entrant pas dans un sac de 60 litres peuvent être mis dans les déchets encombrants. Bonne nouvelle : Dès le 1^{er} janvier, les sacs de 35 litres seront moins chers !

Monsieur Philippe Cordey déplore la fermeture de la décharge des Inversins.

14. Divers et propositions individuelles

Monsieur Daniel Tüscher propose que les numéros sur la ciblerie soient ôtés, le stand de tir n'étant plus en fonction. Madame Cécile Burnet demande si des arbres vont être plantés, comme cela avait été annoncé. La Municipalité répond que cela va se faire.

Le président clôt la séance à 21h40 en remerciant les employés de la commune et membres de la Municipalité pour les efforts fournis pendant cette année. La soirée se termine autour d'une collation préparée par la Municipalité.

Le président
Patrick Rosselet

La secrétaire
Eliane Hofer